



## Communiqué CGT INRAE - Maladie de Creutzfeldt-Jakob : un second décès à l'INRAE

vendredi 19 novembre 2021, par [Bariaud](#)



### Maladie de Creutzfeldt-Jakob : un second décès à l'INRAE

19 Novembre 2021

**COMMUNIQUE DE PRESSE CGT-INRAE**

Après l'annonce du décès de maladie de Creutzfeldt-Jakob développée par une collègue retraitée du centre INRAE de Toulouse :

- La CGT-INRAE s'associe à l'affliction et à la douleur de son compagnon et de sa famille.
- La CGT-INRAE prend acte et approuve la prolongation de la suspension jusqu'à la fin de l'année 2021, décidée à titre conservatoire, de l'ensemble des travaux de recherche et d'expérimentations relatifs aux maladies à prions, pour tous les instituts de recherche français.

Cependant en **septembre 2020**, une mission d'expertise de la sécurité dans les laboratoires de recherche publics sur les prions infectieux rendait son rapport aux ministres de la recherche et de l'agriculture. Ce rapport préconisait en particulier que les ministères instaurent **un suivi de l'exposition professionnelle aux prions**, en plus d'assurer la sécurité des agents par un **renforcement des protocoles de sécurité et une harmonisation des procédures en cas d'accident**.

La CGT-INRAE demande que ces préconisations soient enfin suivies d'effets et que toute la lumière soit faite sur le cas de Toulouse, et ce **immédiatement et sans rétention d'aucune information**. Ne bissons pas se reproduire ce qui s'est passé lors de la malheureuse disparition d'Emilie âgée seulement de 33 ans, il serait inacceptable que la Direction Générale de l'INRAE attende encore plusieurs années pour donner plus de précisions sur les conditions dans lesquelles notre collègue aurait pu contracter la maladie.

La CGT-INRAE exige que toutes les personnes ayant travaillé sur les prions depuis que les expérimentations ont débuté à l'INRA, soient recensées au plus vite de façon exhaustive qu'elles soient agents titulaires, contractuels ou stagiaires, et que leur état de santé soit vérifié et surveillé. Si tel n'était pas le cas, la CGT-INRAE les invite à se signaler directement auprès d'elle.

Pour tout contact : [cgt@inrae.fr](mailto:cgt@inrae.fr)

---

Bulletin d'adhésion à retourner à la CGT-INRAE  
Point de Saint-Cyr, 83 10, 38230 Saint-Cyr l'École ou [cgt@inrae.fr](mailto:cgt@inrae.fr)

Centre INRAE : \_\_\_\_\_  
Qualité (M. ou Mme) :  NOM \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_  
Cargés : \_\_\_\_\_ Grade : \_\_\_\_\_  
Email : \_\_\_\_\_



Après l'annonce du décès de maladie de Creutzfeldt-Jakob développée par une collègue retraitée du centre INRAE de Toulouse :

- La CGT-INRAE s'associe à l'affliction et à la douleur de son compagnon et de sa famille.
- La CGT-INRAE prend acte et approuve la prolongation de la suspension jusqu'à la fin de l'année 2021, décidée à titre conservatoire, de l'ensemble des travaux de recherche et d'expérimentations relatifs aux maladies à prions, pour tous les instituts de recherche français.

Cependant en septembre 2020, une mission d'expertise de la sécurité dans les laboratoires de recherche publics sur les prions infectieux rendait son rapport aux ministres de la recherche et de l'agriculture. Ce rapport préconisait en particulier que les ministères instaurent un suivi de l'exposition professionnelle aux

prions, en plus d'assurer la sécurité des agents par un renforcement des protocoles de sécurité et une harmonisation des procédures en cas d'accident.

La CGT-INRAE demande que ces préconisations soient enfin suivies d'effets et que toute la lumière soit faite sur le cas de Toulouse, et ce immédiatement et sans rétention d'aucune d'information. Ne laissons pas se reproduire ce qui s'est passé lors de la malheureuse disparition d'Emilie âgée seulement de 33 ans, il serait inacceptable que la Direction Générale de l'INRAE attende encore plusieurs années pour donner plus de précisions sur les conditions dans lesquelles notre collègue aurait pu contracter la maladie.

La CGT-INRAE exige que toutes les personnes ayant travaillé sur les prions depuis que les expérimentations ont débuté à l'INRA, soient recensées au plus vite de façon exhaustive qu'elles soient agents titulaires, contractuels ou stagiaires, et que leur état de santé soit vérifié et surveillé. Si tel n'était pas le cas, la CGT-INRAE les invite à se signaler directement auprès d'elle.